



TARN-ET-GARONNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°82-2024-032

PUBLIÉ LE 15 FÉVRIER 2024

Sommaire

Délégation Territoriale de l'Agence Régionale de Santé / Animation Territoriale

| | |
|---|--------|
| 82-2024-02-12-00005 - Arrêté de cessation signé n° ARS-DD82-2024-02 DL OLIVIER (2 pages) | Page 3 |
| 82-2024-02-12-00006 - Décision n° ARS-DD82-2024-01 portant modification de l'arrêté n° n° 2005-1890 DURRAN LISA (4 pages) | Page 6 |

Délégation Territoriale de l'Agence Régionale de
Santé

82-2024-02-12-00005

Arrêté de cessation signé n° ARS-DD82-2024-02
DL OLIVIER

**Arrêté de cessation n° ARS-DD82-2024-02 portant sur l'activité de l'entreprise de transports
sanitaires terrestres « SARL DL OLIVIER »**

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Occitanie,

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de la région Occitanie ;

Vu le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6312-1 à L.6313-1 et R.6312-1 à R.6312-5 ;

Vu la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Vu la loi n°2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral ;

Vu l'ordonnance n°2010-177 du 23 février 2010 de coordination avec la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les Agences Régionales de Santé et les Unions Régionales de Professionnels de Santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n°2009-136 du 9 février 2009 portant diverses dispositions relatives aux plaques et inscriptions, à la réception et à l'homologation et à l'immatriculation des véhicules ;

Vu le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences Régionales de Santé ;

Vu le décret n°2012-1007 du 29 août 2012 relatif à l'agrément nécessaire au transport sanitaire terrestre et à l'autorisation de mise en service de véhicules de transports sanitaires ;

Vu le décret n°2012-1331 du 29 novembre 2012 modifiant certaines dispositions réglementaires prises en application de la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Vu le décret du 20 avril 2022 portant nomination de Monsieur Didier JAFFRE au poste de Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé ;

Vu la décision n° 2022-2843 du 20 avril 2022 du Directeur Général portant délégation de signature à Monsieur David BILLETORTE,

Vu l'arrêté du 12 décembre 2017 fixant les caractéristiques et les installations matérielles exigées pour les véhicules affectés aux transports sanitaires terrestres ;

Considérant le courrier de Madame DURRAN Laetitia, en date du 21 juillet 2022, signifiant la reprise de la SARL DL AMBULANCES OLIVIER ;

ARRETE

ARTICLE 1 :

L'entreprise de transports sanitaires « SARL DL AMBULANCES OLIVIER » sise à 2057A Route de Bressols – 82290 LACOURT SAINT PIERRE, gérée par Madame DURRAN Laetitia cesse son activité à compter du 12/02/2024.

ARTICLE 2 :

L'agrément numéro 82-15-02 de la SARL DL OLIVIER est abrogé.

ARTICLE 3 :

Cet arrêté peut être contesté devant le tribunal administratif territorialement compétent, dans le délai de deux mois à dater de sa notification.

Article 4 :

Le Directeur de la Délégation Départementale du Tarn-et-Garonne est chargé de la notification et de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au Recueil des Actes Administratifs du Tarn-et-Garonne.

Fait à Montauban, le 12/02/2024

Pour le Directeur Général de
l'Agence Régionale de Santé
Occitanie
et par délégation,
Le Directeur de la Délégation Départementale
du Tarn-et-Garonne

David BILLETORTE

Délégation Territoriale de l'Agence Régionale de
Santé

82-2024-02-12-00006

Décision n° ARS-DD82-2024-01 portant
modification de l'arrêté n° n° 2005-1890 DURRAN
LISA

Décision n° ARS-DD82-2024-01 portant modification de l'arrêté n° n° 2005-1890 de l'entreprise de transports sanitaires terrestres « SARL DURRAN LISA »

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Occitanie,

Vu les articles L.6312-4 et R.6312-35 du code de la santé publique ;

Vu l'arrêté ministériel en date du 12 décembre 2017 fixant les conditions exigées pour les véhicules et les installations matérielles affectés aux transports sanitaires terrestres ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2005-1890 portant agrément définitif à compter du 15 novembre 2005 de la SARL DURRAN-LISA- AMBULANCES de LALANDE – sise 2057A Route de Bressols – 82290 LACOURT SAINT PIERRE ;

Considérant le courrier de Madame DURRAN Laetitia en date du 21 juillet 2022, informant l'ARS de la fusion des entreprises DL OLIVIER et DURRAN-LISA ;

Considérant les statuts déposés auprès de l'ARS,

Considérant la conformité du dossier en date du 12/02/2024 :

ARRETE :

Article 1er : l'arrêté n° 2005-1890 du 15 novembre 2005 de la société de transports sanitaires «SARL DURRAN-LISA» est modifié comme suit à compter du 12/02/2024 :

- Nom commercial : SARL DURRAN - LISA
- Présidente : Madame DURRAN Laetitia
- Locaux d'accueil du public, de stationnement et d'entretien des véhicules sanitaires : 2057A Route de Bressols - 82290 LACOURT SAINT PIERRE
- Autorisation de mise en service (voir annexe jointe)
- Toute modification dans la composition du dossier d'agrément devra être portée à la connaissance de l'Agence Régionale de Santé.

Article 2 : La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la date de sa notification

- D'un recours gracieux devant l'autorité signataire de la décision,
- D'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent.

Article 3 : Le Directeur de la Délégation Départementale du Tarn-et-Garonne est chargé de la notification et de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au Recueil des Actes Administratifs du Tarn-et-Garonne.

Fait à Montauban, le 12/02/2024

Pour le Directeur Général de
l'Agence Régionale de Santé
Occitanie
et par délégation,
Le Directeur de la Délégation Départementale
du Tarn-et-Garonne

David BILLETORTE

ANNEXE

Liste des véhicules de la société DURRAN LISA actuellement en activité, ayant fait l'objet d'une autorisation de mise en service (AMS)

| Immatriculation | Catégorie | Type | Marque | Date 1ère immatriculation | Date 1ère mise en service | Date contrôle technique |
|-----------------|-----------|------|----------|---------------------------|---------------------------|-------------------------|
| FL 967 SW | A | B | OPEL | 22/11/2019 | 26/11/2019 | 12/11/2023 |
| FP 975 QG | A | B | RENAULT | 27/04/2020 | 06/05/2020 | 21/04/2024 |
| GJ 135 XD | A | B | NISSAN | 06/10/2022 | 14/10/2022 | 29/09/2024 |
| GH 917 LL | C | A | MERCEDES | 08/07/2022 | 19/07/2022 | 01/07/2024 |
| FK 468 BJ | D | NR | SEAT | 12/09/2019 | 16/09/2019 | 15/09/2024 |
| FP 216 KB | D | NR | SKODA | 12/03/2020 | 28/03/2020 | 26/01/2025 |
| FP 386 KB | D | NR | SKODA | 12/03/2020 | 01/04/2020 | 05/03/2023 |

